

Voiepress

du Tampon

BILAN DE LA CONCERTATION

du 8 juillet au 2 septembre 2019

FACILITEZ TOUS VOS
DÉPLACEMENTS



SOMMAIRE

Page 2 **CONCERTATION : L'HEURE DU BILAN**

Page 3 **CONTEXTE & ENJEUX**

Page 4 **LES OUTILS DE LA CONCERTATION : L'INFORMATION DU PUBLIC**

Page 6 **LES OUTILS DE LA CONCERTATION : LA PARTICIPATION DU PUBLIC**

Page 7 **LA PARTICIPATION DU PUBLIC – ANALYSE QUANTITATIVE**

Page 7 **THÉMATIQUES RÉCURRENTES / TRAIT SAILLANTS**

Page 8 **LA PARTICIPATION DU PUBLIC – ANALYSE QUANTITATIVE**

Page 10 ... **LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION**

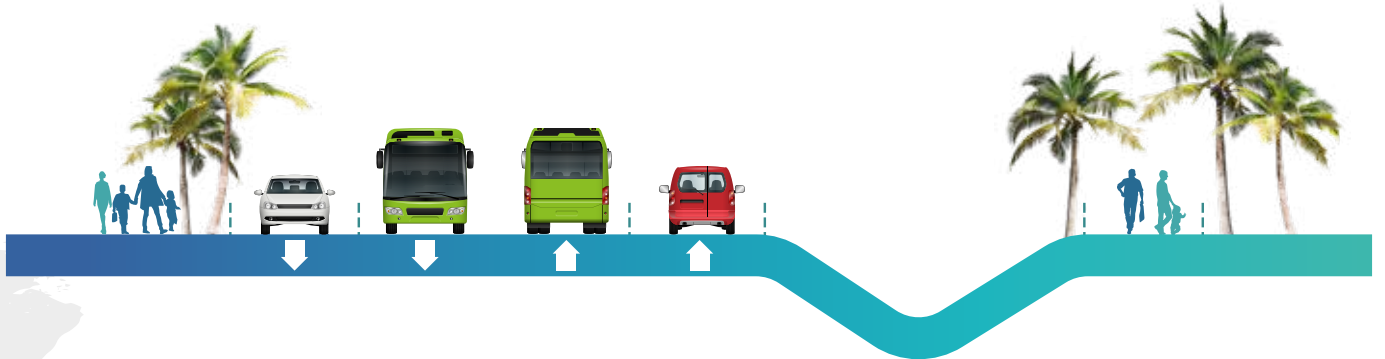
Page 12 ... **ANNEXE – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 31 JUILLET 2019**

CONCERTATION : L'HEURE DU BILAN

La CASUD a lancé une démarche de concertation pour informer et échanger avec les Tamponnais sur le projet de VoiExpress du Tampon. La concertation préalable au titre des articles R.103-1 et L.103-2 du code de l'urbanisme s'est déroulée du 8 juillet au 2 septembre 2019.

Le présent document vise à retracer le bilan de la concertation à partir des différentes actions conduites et des contributions émises dans ce cadre. Les différents avis récoltés permettent au maître d'ouvrage d'éclairer ces choix dans la conduite du projet.

LE PROJET EN BREF



La Voie Express du Tampon qui s'étend sur 5 Km entre le rond-point des Azalées et le 14^{ème} Kilomètre, consiste à réaménager 3,2 Km de voiries existantes et à créer une nouvelle voie sur 1,8 Km. Ce projet porté par la CASUD vise à résoudre les difficultés de circulation et à développer les transports en commun.

Cette nouvelle infrastructure permettra de favoriser les mobilités durables : en facilitant la desserte en transport en commun avec la création de voies en site propre pour les bus, la construction d'une gare routière et la réalisation d'une voie verte pour les modes doux.



✓ LES OUTILS DE LA CONCERTATION : L'INFORMATION DU PUBLIC



L'AVIS DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le 21 juin 2019, l'avis public de lancement de la concertation a été publié dans le JIR et Le Quotidien. Il a également été affiché au siège de la CASUD et dans les mairies.

L'AFFICHE DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Les administrés ont également été informés par affichage dans les mairies et au siège de la CASUD.



LE DOSSIER DE CONCERTATION ET LES DOCUMENTS TECHNIQUES ANNEXES

À partir du 8 juillet 2019, le dossier de concertation de 8 pages et la carte du tracé ont été mis à disposition du public au siège de la CASUD et sur le Site Internet de la CASUD.



Le xxx août, le détail des différents tronçons de la Voie Express a également été mis en ligne sur le Site Internet et mis à disposition du public.

PANNEAU D'EXPOSITION

Dès le 8 juillet, un panneau d'exposition A0 récapitulant le projet a été installé au siège de la CASUD.



LA PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DU PROJET

Une brochure synthétique et pédagogique de 8 pages a été également diffusée de manière numérique à l'ensemble des communes membres de la CASUD et mise à disposition sur le site www.casud.re



L'INSERTION PRESSE

Le ?????? une publicité a été diffusée pour annoncer la réunion publique du 31 juillet.

LA PAGE INTERNET DÉDIÉE AU PROJET SUR www.casud.re

Dès le 8 juillet, l'ensemble des éléments relatifs à la concertation préalable ont été mis en ligne sur : www.casud.re/amenagement/lamenagement-despace/voie-express.html

✓ LES OUTILS DE LA CONCERTATION : LA PARTICIPATION DU PUBLIC

LE REGISTRE DE LA CONCERTATION

Un registre de participation du public en libre accès a été installé dès le 8 juillet au siège de la CASUD afin de récolter l'avis des administrés.



UNE ADRESSE MAIL DÉDIÉE

Pour permettre la participation du plus grand nombre sans avoir à se déplacer, une adresse mail spécifique a été créée sur toute la durée de la concertation, du 8 juillet au 2 septembre 2019 :

voieexpress.concertation@casud.re

UNE RÉUNION PUBLIQUE

Le 31 juillet 2019 au siège de la CASUD, une réunion publique a réuni plus de 45 personnes. Le maître d'ouvrage accompagné des bureaux d'études a ainsi répondu aux différentes questions du public.

✓ LA PARTICIPATION DU PUBLIC : ANALYSE QUANTITATIVE

La participation du public à la concertation a été relativement riche puisque 106 avis ont été recensés sur le registre de la concertation et sur l'adresse mail dédiée.

	Nombres d'avis
Registre de la concertation	87
Mails reçus	19

La réunion publique du 31 juillet a attiré plus de 45 personnes. C'est largement plus que pour des événements similaires.

✓ THÉMATIQUES RÉCURRENTES : TRAITS SAILLANTS

L'ensemble des contributions du public (mails, avis sur le registre de la concertation, prises de parole lors de la réunion publique) a été analysé. Afin de prendre en compte la totalité des points de vue exprimés, les avis ont été regroupés par thématique en fonction des occurrences. **À noter, que la contribution d'un administré peut contenir des avis concernant plusieurs thématiques.**

AVIS GÉNÉRAL SUR LE PROJET

	AVIS *
Soutien au projet	65
Opposition au projet	22
Demande de modification du tracé	7

** précision : Certains contributeurs au débat ont uniquement laissé une contribution sans délivrer un avis favorable ou défavorable. Dans le décompte, seuls les participants ayant affirmé clairement leur positionnement est pris en compte.*

Ce projet a suscité le débat, toutefois une large majorité des participants s'est exprimée en faveur du projet.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC ANALYSE QUANTITATIVE

LES PRINCIPALES QUESTIONS ABORDÉES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

Lors de la concertation, les administrés ont souhaité obtenir des informations complémentaires sur les thématiques suivantes.

THEMATIQUES	OCCURRENCE	DETAILS
Demande d'informations complémentaires	15	- précision sur le foncier impacté -demande de prolonger la concertation - demande de plus de détail dans le projet
Devenir des propriétaires concernés	12	- foncier : achat ? expropriation ? - les parcelles avec des projets déjà engagés - l'accès aux propriétés
Circulation : quid des piétons, voitures et des transports en commun ?	10	-quelle accessibilité piétonne ? -attention à la sécurité -plus d'espace pour les trottoirs -voie verte -solicitation pour la création d'une voie de détresse -un prolongement est-il prévu ?
Impacts sur les voies et espaces publics à proximité	6	-quels types d'aménagement -les espaces à proximité vont-ils être requalifiés ? -comment vont se passer les travaux ?
Evolution du plan de circulation	7	-quelle gestion des flux ? -qu'est ce qui est prévu au niveau de la gare routière ? -quels impacts sur la circulation ?
Quid des parkings	3	-destruction de parkings existants ? -création de nouvel espace de stationnement ?
Avenir de la Place de la SIDR ?	2	-espace public conservé pour les événements ? -quels impacts sur la circulation ?

Le maître d'ouvrage a répondu à toutes ces questions lors de la réunion publique. Le compte rendu de la réunion publique est annexé au présent bilan de la concertation. Pour les questions posées par mail, une réponse individuelle a également été apportée.

LES POINTS POSITIFS MIS EN AVANT DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

Lors de la concertation, les contributions favorables au projet bien que majoritaires ont été assez peu argumentées. Néanmoins, la plupart des avis positifs argumentés concernent l'amélioration de la circulation dans le centre ville.

THEMATIQUES	OCCURRENCE
Diminution des embouteillages	12
Meilleure accessibilité, plus de rapidité	10
Développement des transports en commun	1
Valorisation du patrimoine	1
Non argumenté	41

LES POINTS DE VIGILANCE MIS EN AVANT LORS DE LA CONCERTATION

La concertation a mis en exergue un certain nombre de craintes et d'interrogations relatifs au projet de VoiExpress. Ces contributions sont en partie émises par des participants directement impactés par le projet (proximité avec l'emprise du projet, nouveaux accès, foncier concerné,...).

Ces thématiques ont été regroupées de la manière suivante :

THEMATIQUES	OCCURRENCE	DETAILS
Cette nouvelle voie contribuera à augmenter les embouteillages	11	-engorgement -goulot d'étranglement -un projet fait pour les voitures
Ce projet va générer d'importantes nuisances	10	-pollution, risque pour la santé -bruit
Ce projet ne prend pas assez en compte la préservation de l'environnement	9	-hausse circulation = hausse pollution -l'écosystème de la ravine Blanche va être impacté
Il faudrait prévoir un transport en commun plus performant et plus durable	7	-Tramway -Bus à carburant « vert »
Cette infrastructure augmente le risque d'inondation	6	
Le coût du projet est trop important	3	
Cette nouvelle voie va induire une augmentation de la vitesse	2	-danger pour les piétons

La CASUD s'est engagée à prendre en considération l'ensemble des éléments mentionnés durant la concertation.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

LES RÉPONSES DE LA CASUD AUX PRINCIPALES INTERROGATIONS ET SOLLICITATIONS

Durant toute la phase de concertation, le maître d'ouvrage s'est mobilisé pour répondre aux différentes sollicitations.

Ainsi, suite aux demandes de précisions évoquées lors de la réunion publique du 31 juillet, la CASUD a mis à disposition un document technique détaillé tronçon par tronçon.

De même la réunion publique a permis de prendre contact avec les propriétaires privés concernés et de fixer des rendez-vous pour des réunions de travail individuel.

Nombre d'habitants se sont mobilisés au cours de cette phase de concertation : 106 avis ont été reçus. Les observations formulées ont permis de mettre en relief les préoccupations des habitants quant à l'évolution de leur cadre de vie.

LA CASUD S'ENGAGE

A la lumière de la concertation, la CASUD décide de :

1. POURSUIVRE LE PROJET

Les participants au débat s'étant exprimés largement en faveur du projet, la CASUD décide de poursuivre le projet de VoieExpress.

2. RESTER À L'ÉCOUTE

La participation à la concertation démontre un intérêt pour ce projet et la nécessité de communiquer davantage. La CASUD s'engage à rester à l'écoute de tous les Tamponnais et à poursuivre les échanges avec la population.

3. RÉDUIRE LES EMBOUTEILLAGES EN GÉRANT AU MIEUX LES FLUX

L'étude déplacement démontre que la VoieExpress va permettre de fluidifier la circulation et de réduire les embouteillages en créant une alternative à la route actuelle qui traverse le centre ville du Tampon. C'est pour cette raison que cette route est qualifiée d'express au sens où elle permet de contourner la circulation et d'ouvrir une voie express pour les transports en commun.

Le projet de VoieExpress va débiter par la réalisation du pont de la ravine Blanche qui permettra d'apporter une réponse à court terme aux difficultés de circulation actuelles.

Par ailleurs, tous les moyens techniques, y compris les plus innovants, seront mobilisés pour gérer au mieux la circulation (système de gestion des flux par feux tricolore,...). En aucun cas la circulation n'augmentera sur les voiries existantes.

4. POURSUIVRE UN DIALOGUE CONSTRUCTIF AVEC L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS

Le projet a été pensé pour limiter au maximum l'impact sur le foncier :

- une emprise du projet réduite au maximum
- un tracé qui prend en compte l'existant et qui est au maximum compris dans l'Emplacement Réserve du PLU actuel

L'enquête parcellaire est en cours de finalisation, les services et les bureaux d'études sont mobilisés. Les discussions avec les propriétaires concernés sont en cours où vont être prochainement lancées. Chaque situation étant unique, la CASUD va travailler au cas par cas avec chacun des propriétaires concernés.

5. RECHERCHER UN ACCORD À L'AMIABLE POUR ÉVITER LES EXPROPRIATIONS

Ce n'est qu'en dernier ressort que l'expropriation aura lieu. La CASUD s'engage à éviter les expropriations et à trouver une solution adaptée à chacun. Des mesures compensatoires seront mises en œuvre.

6. LIMITER AU MAXIMUM LES NUISANCES POUR LES RIVERAINS

Une attention particulière sera portée à la diminution du bruit liée à la circulation. Toutes les solutions techniques (mur anti bruit, enrobé phonique, isolation,...) seront envisagées pour préserver le cadre de vie de chacun.

La question des impacts sur les propriétés privées (accès, circulation,...) fera l'objet d'échanges individuels pour aboutir à un accord concerté.

De même en phase travaux, la CASUD mettra en œuvre des dispositifs qui permettront de limiter la gêne occasionnée.

Par ailleurs, ce projet a été pensé comme un moyen complémentaire pour lutter contre les inondations.

7. GARANTIR LA SÉCURITÉ

La sécurité des usagers, notamment des piétons, est la priorité. La vitesse maximale autorisée sera de 50 Km/h et des aménagements permettront de limiter la vitesse aux endroits stratégiques. A proximité des zones à forte fréquentation, des études sont en cours pour sanctuariser certaines traversées (ex : passage souterrain à proximité de l'école SIDR 400,...).

8. RÉDUIRE LE BILAN CARBONE DU PROJET

Une étude sera lancée concernant la mise en place progressive de bus à énergie verte. A terme, une étude sera conduite afin d'analyser la pertinence d'évoluer vers un mode de transport à haut niveau de service.

9. CONSERVER LES LIEUX DE VIE

La place SIDR 400 qui accueille régulièrement de grands événements (Florilèges,...) sera maintenue. L'objectif est de conserver ce lieu de vie et d'évènements majeurs pour le Tampon, même en phase travaux.

10. METTRE EN PLACE DES MESURES COMPENSATOIRES POUR LA FAUNE ET LA FLORE

La CASUD jouit d'un patrimoine naturel d'exception à la biodiversité unique. Ce projet en zone urbaine n'impacte pas les zones sensibles. L'impact sur le secteur de la ravine Blanche sera limité. Les travaux de construction du pont permettant de compléter le maillage viaire et d'apporter une réponse aux embouteillages n'impacte pas directement ce milieu naturel.

Par ailleurs, tous les moyens techniques seront mobilisés pour limiter les effets négatifs (éclairage à led à faible impact pour la faune), végétalisation au maximum avec une palette végétale axée sur la flore endémique.

ANNEXE – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 31 JUILLET 2019

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE N°1 ORDRE DU JOUR

Présentation de l'opération à la population et aux usagers de la ville du TAMPON:

Lieu : Salle de Réunion de la CASUD

Déroulé :

- Contexte et présentation du projet
- Calendrier prévisionnel
- Questions/Réponses

1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU PROJET

(Voir présentation jointe)

En introduction, l'équipe autour du projet est présentée notamment au niveau du porteur de projet :

- **Maitrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du SUD (CASUD)**
- **Maitrise d'ouvrage mandaté : SPL MARAINA**

Par la suite, le contexte de l'opération, notamment l'historique, les objectifs poursuivis, le financement du projet et les partenariats qui ont été jusqu'alors mobilisés sont rappelés.

Le périmètre du projet est présenté :

D'une longueur de 5 Km, entre le Rond point des Azalées et le 14^{ème} Kilomètre (Eglise du 14^{ème}), le projet consiste à réaménager 3,2 Km de voiries existantes et à créer une nouvelle voie sur 1,8 Km.

Les principaux points de desserte du projet sont également présentés :

- La place du florilège
- La nouvelle gare routière en cours de construction
- Le Pôle Santé
- Le Centre commercial de la Chatoire
- L'Université

Les orientations du projet sont également développées, avec la présentation des différents supports règlementaires sur lesquels se base le projet (schémas directeurs, PLU, etc.)

Au fil de la réunion les différents principes d'aménagements par tronçon sont présentés. Un rappel des principes généraux est fait un début de présentation :

- Intégration d'un TCSP central sur les deux premières sections, puis la mise en place d'une voie partagée sur la section 3
- Insertion à la voie express uniquement possible par des « tournes à droites », avec des changements de direction possibles au niveau des giratoires
- Création de douze (12) nouveaux giratoires
- Gestion de la priorité bus par la mise en œuvre d'une gestion de flux par feux tricolores

2. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le projet intègre un tronçon prioritaire, celui compris entre les rues Benjamin HOAREAU et Docteur Ignace HOAREAU, pour la traversée de la Ravine Blanche.

Les travaux sur ce tronçon sont prévus pour le début d'année 2020, pour un livraison la même année.

La livraison pour le reste du projet de la voie express est prévu pour fin 2022



3. FINANCEMENTS

Coût PREVISIONNEL : 54 782 592 € TTC

Envoyé en préfecture le 20/09/2019

Reçu en préfecture le 20/09/2019

Affiché le

SLO

ID : 974-249740085-20190913-AFF35_CC130919-DE

Répartition des financements attendus :

FEDER : 33%

CASUD : 31 %

COMMUNE DU TAMPON : 25 %

REGION REUNION : 11%

4. QUESTIONS ABORDÉES AU COURS DE LA PRÉSENTATION

QUESTIONS	REPONSES APPORTEES
L'IMPACT SUR LES EMPRISES EXISTANTES	
Abandon de la voie du florilège ?	Les voies seront conservées mais avec des adaptations au niveau des profils.
Le parking en dessous de l'école primaire va-t-il disparaître ?	Non, le parking sera réaménagé et de nouvelles places seront également créées
Un retour direct sur la rue de Paris sera-t-il possible ?	Oui, depuis le nouveau giratoire qui sera créé au niveau de la rue Jules Bertaut
Le grand trottoir actuel au niveau de la place SIDR 400 sera-t-il supprimé ?	Oui en parti, mais en conservant 2 trottoirs de dimensions règlementées.
L'emprise de la place SIDR400 sera-t-elle supprimée ?	L'emprise totale de la place sera conservée mais réadaptée en fonction des aménagements projetés.
La période du Florilège sera-t-elle maintenue, même pendant la possible réalisation des travaux ?	Le Florilège sera maintenu malgré d'éventuelle travaux. Un plan de circulation sera mis en place en cas de nécessité afin de maintenir cet évènement.
Des travaux ont été réalisés dans le cadre du projet de karting au niveau de la place SIDR400. Les trottoirs ont été abaissés au niveau de la voirie, et cela semble peut sécuritaire pour les enfants.	Cette zone ne fait pas partie de la zone d'intervention du projet.
Au vu de la complexification du trafic au niveau de l'école de la SIDR400, comment sera assuré le cheminement en toute sécurité des enfants de l'école	La possibilité de mettre en œuvre un passage souterrain est en cours d'études. Si cette étude n'abouti pas, d'autres alternative afin de sécuriser les traversées piétonnes seront proposées.
Un ensemble de marche ont été créée pour accéder à l'espace présent au-dessus de l'école. Ces aménagements nouveaux seront-ils conservés ?	Dans l'ensemble oui. Un parking en partie haute sera réaménagé et les escaliers créés seront en partie conservés hormis sur les emprises de voie nécessaires.

LES AMENAGEMENTS PROPOSES

Quels sont les aménagements de « voies vertes » proposés ?	Dans un premier temps du fait du milieu très urbains des premiers tronçons de la voie Express, la voie verte ne sera pas présente. Cela s'explique également par le fait de la complexité et la multitude des modes de transport sur ces tronçons. La voie verte commencera réellement son tracé à partir de la liaison de la voie express avec l'impasse Edouard Manes, et continuera son tracé sur l'intégralité de la voie express, jusqu'au raccordement sur la RD3 – au niveau de l'église du 14 ^{ème} Km. La globalité de la voie verte sur la voie express représente un linéaire de 3 Km.
--	--

LES AMENAGEMENTS PROPOSES

Quels est l'intérêt des différents parking créés ou réaménagés ?	<p>Ces parkings ont plusieurs intérêts suivant leurs localisations.</p> <p>Dans un premier temps au niveau des points de dessertes majeures (écoles, etc.), le but est de créer des places de stationnements supplémentaires.</p> <p>Dans un second temps, ces places de parking trouvent un intérêt dans la mise en valeur de l'axe TCSP intégré au projet.</p> <p>Ces parkings serviront des parkings publics serviront de parking relais, afin de faciliter les échanges et l'utilisation des transports en communs.</p>
La voie TCSP sera-t-elle présente sur l'intégralité du projet ?	<p>La voie TCSP sera comprise sur un linéaire de 2,2 Km</p> <p>La voie TCSP sera présente du rond point des Azalées jusqu'à la RN3 HUBERT DESLISLE.</p> <p>Elle sera présente sous la forme d'une voie différenciée centrale, avec pour identité retenue, la mise en place d'une voie de style « chemin de fer » avec des bandes de roulements pour les bus et la forte présence d'espaces verts entre ces bandes de roulement.</p> <p>La section reliant la RN3 à la RD3 ne comprendra pas une voie bus centrale mais un axe partagé dans le sens montant.</p>
Comment seront gérées les interfaces BUS/ autres véhicules ?	<p>Il sera mis en place, un système de gestion par Feux tricolores, permettant de donner la priorité aux passages des BUS.</p>
L'actuelle RN, a un profil plus ou moins doux. Qu'en sera-t-il de la nouvelle voie ?	<p>Sur les premiers tronçons, les profils seront également plus ou moins doux.</p> <p>Cependant sur le tronçon permettant la liaison de la RN3 à la RD3, le profil sera un peu plus pentu, mais en respectant tout de même les valeurs réglementaires.</p>

CIRCULATION

Quelle sera la liaison entre la voie express et la rue Benjamin HOAREAU (tronçon prioritaire) ?	<p>L'insertion sur la voie express depuis la rue Benjamin HOAREAU sera possible par un tourne à droite obligatoire. Le Changement de direction ne se fera que par les ronds-points.</p> <p>Un rond-point sera aménagé au niveau de la rue du Docteur Ignace HOAREAU.</p>
Suite à la mise en place de ce tronçon prioritaire, ou sera densifiée la circulation ? Au niveau de Benjamin HOAREAU ?	<p>Non, car jusqu'ici, la circulation se fait déjà sur cette rue. La densification se fera sur la voie express pour la liaison entre Benjamin HOAREAU et Docteur Ignace HOAREAU.</p> <p>Cette liaison permettra également aux usagers de rejoindre le chemin nid joli.</p>
A terme, la voie express, ne sera-t-elle pas l'objet des encombrements subis à l'heure actuelle sur la ligne des 400 ou la ligne des 600 ?	<p>Des études de circulation dans le cadre du projet ont été réalisés, en complément des précédentes études de circulation réalisées par la REGION REUNION.</p> <p>Le flux de circulation sera réparti entre la ligne des 400 et la ligne des 600. Elle servira de voie de délestage des deux autres voies.</p>

CIRCULATION

<p>Cette voie nouvelle, ne sera-t-elle pas l'objet de dépassement des limitations de circulation comme dans beaucoup de secteur aujourd'hui ?</p>	<p>La configuration des voies reste globalement la même que les voies actuelles de la commune du TAMPON, peu propices aux dépassements des limitations.</p> <p>De plus des plateaux seront régulièrement mis en œuvre afin de pallier les vitesses excessives.</p> <p>La limitation mise en place sera de 50 Km/h sur l'ensemble de la voie express.</p>
<p>Sur le tronçon 3, de quelle manière seront délimitées les différentes voies ?</p> <p>Aujourd'hui, sur le prolongement de l'avenue du Général de Gaulle, un terre-plein à été mis en place entre les deux voies de circulation, et le fait qu'un véhicule puisse être arrêté, suite à une panne ou autre, crée d'énorme bouchon.</p>	<p>Les voies de la section 3, seront uniquement délimitées par un marquage au sol de type ligne continue entre les voies montantes et descendantes, afin de permettre d'éventuels écarts en cas de panne. De plus, dans le sens montant, deux voies de circulation seront mises en œuvre, afin de prendre les véhicules lents, dans ce genre de configuration de voirie à forte pente.</p>
<p>Qu'en est-il de la nature des bus ?</p>	<p>Même dans le cas de BUS roulant au diesel, celui-ci polluera moins que de nombreuses voitures pour la même équivalence de passagers.</p> <p>Cependant, la CASUD n'est pas dans l'optique de fermer l'option des BUS « verts » ou électrique, lors de la mise à jour de sa flotte de transport.</p>
<p>Les objectifs sont les mêmes qu'il y a 40 ans. On refait la Réunion d'hier.</p> <p>Pour diminuer les emprises foncières, pourquoi ne pas enlever les voitures ?</p>	<p>Car les voitures restent tout de même le mode de transport prioritaire à la Réunion. Il s'agit de changer les mœurs.</p>
<p>Pourquoi ne pas mettre en œuvre des Trams à la place des Bus ?</p> <p>Les BUS ne sont pas l'avenir de la Réunion. Nos voisins Mauricien sont déjà dans cette optique de mettre en place des Trams.</p>	<p>Aujourd'hui les emprises nécessaires pour la mise en œuvre de Trams sont plus faibles ou équivalentes à celui de BUS. Les emprises pourront donc évoluer en fonction des choix à l'échelle de la Réunion.</p> <p>Le budget pour la mise en place de Tram, n'étant pas le même.</p>

L'IMPACT HYDRAULIQUE DU PROJET

<p>Ce projet n'a-t-il pas un impact négatif sur la gestion hydraulique au niveau de la commune du TAMPON ?</p> <p>De nombreuses crues sont observés lors des forts épisodes pluvieux.</p>	<p>Le projet a été réfléchi de manière à ne pas avoir d'influence négative sur la gestion hydraulique de la commune.</p> <p>De nombreux bassins de rétention/régulation hydrauliques sont notamment mis en œuvre pour gérer les eaux pluviales supplémentaires apportées par le projet.</p>
<p>L'ouvrage de la Ravine Blanche ne risque-t-il rien lors des fortes crues de cette ravine ?</p> <p>Les eaux montent très vite en hauteur dans cette ravine.</p>	<p>Des modélisations ont été réalisées au droit de la traversée de la ravine blanche par la voie express.</p> <p>De plus, l'ouvrage ne prévoit pas de réduire le gabarit de la ravine, mais bien au contraire de se caler sur le profil actuel tout en rajoutant de la sécurité dans sa géométrie et son implantation.</p>
<p>Au niveau de la place SIDR400, les voiries actuelles sont toujours inondées lors des pluies.</p> <p>La voie express, n'augmentera-t-elle pas les dysfonctionnements hydrauliques à ce niveau ?</p>	<p>Des études et des cartographies concernant les dysfonctionnements hydrauliques sur la commune du Tampon ont été réalisés.</p> <p>De plans d'action doivent être mis en place par la commune pour pallier certains de ces dysfonctionnements.</p> <p>La voie express prend en compte ces études déjà réalisés, afin de prendre en compte ces dysfonctionnements dans le cadre du projet.</p>

L'IMPACT HYDRAULIQUE DU PROJET

La crèche présente au niveau de NID JOLI, est souvent objet à des inondations. Le projet n'empire-t-il pas la situation.

Le projet est situé en aval de cette crèche, il n'aura dans pas d'impact sur celle-ci.

LE FONCIER

Qu'en est-il de la situation des propriétaires concernés par le projet ?

Dans un premier temps, une feuille de contact circule afin de prendre en compte les demandes au cas par cas des riverains qui souhaiteraient avec plus d'explication sur les terrains impactés. Ensuite, les études sont toujours en cours pour définir les impacts réels quantifié par parcelle, et suite à la remise de ces études, la mairie prendra directement contact avec les propriétaires concernés par le projet.

Des réductions de profils sont observées sur la présentation. Qu'en est-il de ces réductions ?

Le gabarit de la voie express varie entre 11 et 32m de large. Cette variation de gabarit est dû notamment à la prise en compte des fonciers et sont réalisés si nécessaire et si possible afin de prendre en compte justement les impacts sur les fonciers.

Les personnes concernées par le projet n'ont pas encore été interpellées, pourquoi ?

Non pas encore, car les contacts seront pris par les services de la mairie, quand le projet sera figé. Nous précisons, que le projet se situe en grande partie dans l'emplacement réservé de l'ancienne ROCADE qui date de 1992, ce qui explique pourquoi ces espaces ne sont pas bâtis à ce jour. Le Projet, à tout de même aujourd'hui une emprise réduite par rapport à l'emprise de l'ancienne ROCADE. En 2016, la commune a envoyé des courriers aux propriétaires situés sur le tracé de l'emplacement réservé et dans du projet, afin de réaliser les études topographiques nécessaire au projet. Si des erreurs dû à des successions de biens ont eu lieux et que les successeurs n'ont pas été averti, le service foncier les contactera pour une régularisation des situations.

Un Permis de construire a été récemment accordé, et la construction sera achevée avant la fin de l'année. Pourquoi l'avoir accordé si présence de ce projet ?
Comment accéder à cette parcelle construite à terme ?

Le projet de la voie express prend en compte la gestion des accès de l'ensemble des parcelles riveraines.
Dans le cas, où des nuisances seront observées, des mesures compensatoires seront mises en œuvre.

Qu'en est-il de l'utilisation de la DUP de l'ex ROCADE ?

L'ensemble des acquisitions qui a été réalisé dans le cadre de l'ex ROCADE (emplacement Réservé) a été fait par voie amiable, et aucune expropriation n'a été faite malgré la délibération de cette DUP qui s'est terminée en 2008. Ces acquisitions ont été en grande partie faites par la REGION REUNION, et celles-ci seront rachetées à la REGION.
Par ailleurs, la voie amiable sera également privilégiée dans le cadre de la voie express.

MESURES COMPENSATOIRES

Ce projet, aura forcément des impacts sur l'environnement proche. Qu'en est-il des mesures prises ?	Dans le cadre des études, différentes études d'impacts ont été réalisés, autant sur la faune que la flore ou encore le bruit et l'air etc. Les mesures compensatoires à mettre en œuvre seront définis suite à la validation de ces études.
Au niveau du bruit, quelles sont les mesures possibles ?	Plusieurs mesures compensatoires pour la pollution sonore peuvent être envisagés. La mise en œuvre d'enrobés phoniques lorsque cela sera possible. Ou encore la mise en œuvre de murs anti-bruit, ou encore un traitement direct des bâtis concernés. Ces mesures seront actées définitivement lorsque cela sera permis, mais les mesures envisagées sont tout de même prises en compte dans le budget du projet.
Au niveau des oiseaux migrateurs ?	Au niveau de l'éclairage, tout d'abord, des éclairages LED seront mis en œuvre avec une gestion des puissances lumineuses afin de prendre en compte les périodes de migrations.

GARE ROUTIERE

La construction de la nouvelle gare routière est annoncée depuis longtemps maintenant, mais il n'y a pas d'avancé majeur concernant celle-ci. Pourquoi ?	La future gare routière sera livrée courant de l'année prochaine. Des soucis d'approvisionnement en remblais sont à l'origine de ce retard.
Il y aura-t-il pas également des problèmes d'approvisionnement pour la voie express ?	La voie express sera majoritairement en déblais. Des équilibres de déblais/remblais sont recherchés lorsque cela le projet le permet.
La gare actuelle au centre-ville sera-t-elle conservée ou démolie ?	Elle sera conservée, et servira principalement au FLORIBUS, qui dessert le centre-ville. Les BUS de taille plus importante seront acheminés vers la nouvelle gare routière.

Envoyé en préfecture le 20/09/2019

Reçu en préfecture le 20/09/2019

Affiché le

SLOW

ID : 974-249740085-20190913-AFF35_CC130919-DE

Voieexpress

du Tampon



FACILITEZ TOUS VOS DÉPLACEMENTS

POUR ALLER PLUS LOIN...



Plus d'informations sur
www.casud.re

Écrivez-nous sur
voieexpress.concertation@casud.re